



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

**AVIS DE PROMULGATION  
RÈGLEMENT NUMÉRO 453-07-18**

AVIS PUBLIC est donné par Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier

Que le conseil municipal de Saint-Agapit, à sa séance du 5 novembre 2018 a adopté le règlement numéro 453-07-18 intitulé :

RÈGLEMENT 453-07-18 modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07 visant à autoriser les habitations unifamiliales jumelées et les projets intégrés dans la zone R-82.

Ledit règlement a reçu les approbations suivantes:

- Avis de motion : 9 juillet 2018
- Premier projet de règlement : 9 juillet 2018
- Assemblée publique de consultation : 1<sup>er</sup> octobre 2018
- Second projet de règlement : 1<sup>er</sup> octobre 2018
- Avis public aux personnes intéressés ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire : 3 octobre 2018
- Adoption du règlement : 5 novembre 2018
- Date d'entrée en vigueur : 28 novembre 2018

Que ce règlement est déposé au bureau de la municipalité de Saint-Agapit, 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit où toute personne peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Agapit, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de décembre de l'an deux mil dix-huit.

\_\_\_\_\_  
Claude Fortin,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Agapit, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant, une copie le 11 décembre 2018 à chacun des endroits suivants, savoir : site internet de la municipalité et bureau municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mil dix-huit.

\_\_\_\_\_  
Claude Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier